

## Présentation de l'institution

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) est l'Institution nationale française de promotion et de protection des droits de l'homme, établie conformément aux Principes de Paris et accréditée de statut A auprès des Nations unies.

Pluraliste et indépendante, la CNCDH a un rôle de contrôle, de conseil, de suivi et de propositions auprès du Gouvernement et du Parlement sur tous les sujets relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Elle dispose également de mandats de rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme, sur la lutte contre la traite des êtres humains, et tout récemment sur la mise en œuvre des *Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'homme et aux entreprises*.

Depuis 2007<sup>1</sup>, la Commission est composée de 64 membres, représentant des principales organisations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire, des principales confédérations syndicales, des courants de pensée ainsi que des personnes choisies en raison de leur compétence reconnue dans ce domaine ou siégeant en qualité d'experts indépendants dans les instances internationales des droits de l'homme.

Dotée d'un mandat large, la Commission peut être saisie ou s'autosaisir sur toute question relevant de son champ de compétence. Elle rend compte de ses positions à travers des avis, rapports et études. Depuis le dernier Examen périodique universel (EPU) de la France, 67 avis et 7 déclarations ont été publiés au journal officiel de la République française. La CNCDH a, en outre, publié cinq rapports annuels sur la lutte contre le racisme, un rapport sur la lutte contre la traite des êtres humains, et deux rapports compilant les regards portés par les instances internationales sur les droits de l'homme en France, dont la dernière édition s'inscrit pleinement dans le cadre du 3<sup>ème</sup> cycle de l'EPU.

Dans le cadre de son mandat international, la CNCDH contribue, en toute indépendance, à la préparation des rapports que la France présente devant les organisations internationales chargées des droits de l'homme et transmet à ces mêmes instances des contributions sur le respect et l'effectivité des droits de l'homme en France. Elle a ainsi, au cours des cinq années écoulées, transmis à tous les organes des traités ayant examiné la France, une contribution écrite et orale. La CNCDH s'attache également au suivi des observations faites par ces instances sur la France. Son rapport « Les droits de l'homme en France – regards portés par les instances internationales » propose un recueil et une analyse des recommandations formulées par les organisations internationales des droits de l'homme et identifie plusieurs thématiques qui devraient être considérées prioritairement par le Gouvernement<sup>2</sup>. Ces dernières pourraient faire l'objet de recommandations dans le cadre de l'EPU.

Magali Lafourcade, Secrétaire générale de la CNCDH  
35, rue Saint-Dominique, 75007 Paris, France  
Téléphone : 0033 (0) 1 42 75 77 09  
Courriel : [cncdh@cncdh.fr](mailto:cncdh@cncdh.fr)  
<http://www.cncdh.fr/> Twitter : @CNCDH

---

<sup>1</sup> [Loi n°2007-292 du 5 mars 2007 relative à la Commission nationale consultative des droits de l'homme](#) et [décret n°2007-1137 du 26 juillet 2007](#) relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

<sup>2</sup> CNCDH, [Les droits de l'homme en France – Regards portés par les instances internationales](#), Rapport 2012-2014, La Documentation française. La version 2014-2016 du rapport bisannuel de la CNCDH sera publié fin août 2017, consultez [www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr).